



**Les Pêcheurs Creillois
AAPPMA DE CREIL Réprocritaire**

Liste dépositaires permis de pêche
Bien spécifier AAPPMA DE CREIL

Pacific Pêche Nogent Sur Oise Prairie
de Saulcy, 86 rue Jean Monnet 60180
Nogent Sur Oise. 03 65 96 09 40

Terres et Eaux. St Maximin, 311 rue de la
Révolution St Maximin 03 44 71 98 98

Décathlon St Maximin, rue des
Montagnards, St Maximin 0344240086

Monsieur DEVAMBEZ DOMINIQUE
uniquement pour règlements en espèces
et sur RDV. 0667804660

Sur le Site www.cartedepeche.fr
AAPPMA DE CREIL.

REGLEMENTS PARCOURS TRUITES BRECHE

1- HORAIRES : Le jour d'ouverture sera à **8 heures**, les autres jours à **7 heures**, cela à la demande de beaucoup de pêcheurs, pour la fermeture cela reste à une demie heure après le coucher du soleil.

Les jours de pêche, tous les jours **sauf les mardis et vendredis** non fériés, une seule berge est autorisée.

2- Les Prises

Une seule canne par pêcheur, (leurres, cuillères etc autorisés) asticots interdits
Le nombre de truites est limiter à 4 par jour par pêcheur. Toutes truites ne mesurant pas 25 cm devra être remise à l'eau avec précaution

3- Les interdictions

Défense de jeter vos détritrus dans la nature, des sanctions sévères seront prises et en cas de non respect de cette mesure (infraction pénale).

Interdiction de descendre et de marcher dans la Brèche.

La pêche à l'aimant est strictement interdite dans la Brèche.

4- Les contrôles

Les gardes assermentés de la Fédération, les Inspecteurs de l'OFB, les Fonctionnaires de la Police Nationale et Municipale peuvent contrôler le respect des arrêtés préfectoraux et la législation en cours..

5- Sanctions :

Le non respect au règlement entraînera une exclusion temporaire ou définitive.

6- Responsabilité :

L'Association décline toute responsabilité pour tout accident ou incident pendant la pratique de la pêche sur les rivières Oise et Brèche. Pêcheurs, soyez respectueux entre vous, respectez les distances (5m pour le toc, 10m pour cuillères et autres). Le Bureau se donne le droit de reporter ou de supprimer des lâchers pour causes diverses (crues, sécheresse, pollution, etc....)

7- Nettoyage des berges et autres :

Des journées de nettoyage seront aussi prévues pendant la saison 2024. Toutes personnes présentes pour les reempoisonnements, (le nettoyage et travaux divers au moins 5 fois dans l'année) se verront convier à participer à une journée de pêche à la truite en étang au mois de septembre.

8- Règlement NOKILL – NOUVEAU-

Un parcours NOKILL sera mis à votre disposition après le pont de l'incinérateur jusqu'à l'Oise. 3 déversements de 10 kgs exclusivement de FARIOS sera effectuer.

Pêche aux leurres et mouches avec hameçon simple sans ardillon ou écraser, chiffon interdit. Prendre soin au maximum de vos prises, ce sont des êtres vivants. Ne pas hésiter à couper le fil si cela est nécessaire.

Des contrôles seront effectuer par les membres du Bureau.

Bonne saison à tous. Ne pas oublier notre Belle rivière OISE où nous possédons 22 kms de berges, de belles prises ont été réaliser l'année précédente.



LE BUREAU :

Le Président :	M. C'ERMAC' Benoit	06 06 66 19 26
Le Vice Président :	M. BOISNEL, Claude	06 23 59 27 46
Le Secrétaire :	M. DOUBLET, Josy	06 07 13 25 38
Le Trésorier :	M. DEVAMBEZ, Dominique	06 67 80 46 60 après 18h30

MAIL : p.creillois00.bc@gmail.com

Page FACEBOOK :
Appma Creillois Pêcheurs

Groupe
Appma « les pêcheurs creillois »

